

**PROVINCE DE QUÉBEC**

**MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DE-L'ÎLE-PERROT**

**Procès-verbal de l'assemblée spéciale du Conseil municipal de la Municipalité de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot, tenue mardi, le 18 décembre 2001 à 20h00, au Carrefour Notre-Dame, 1300, boulevard Don-Quichotte, Notre-Dame-de-l'Île-Perrot, Québec, sous la présidence de Monsieur le Maire Michel Tartre.**

Étaient présents: mesdames les conseillères Gisèle Péladeau, Linda McGrail, messieurs les conseillers, Jacques Sirois, Daniel Lauzon et Serge Roy, ainsi que la directrice générale, madame Manon Bernard et madame Micheline L. Morency, secrétaire-trésorière adjointe.

Absent pour cause: monsieur le conseiller, Jacques Montesano.

L'avis de convocation ayant été signifié par la secrétaire-trésorière le 11 décembre 2001, à tous les membres du conseil municipal, tel que requis par le Code municipal et même aux membres du conseil qui ne sont pas présents à l'ouverture de la séance.

\*\*\*\*\*

**PÉRIODE DE RECUEILLEMENT**

**2001-12-283 APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par le conseiller, Daniel Lauzon, appuyé par le conseiller, Jacques Sirois et résolu d'approuver l'ordre du jour tel que présenté.

ADOPTÉE

**2001-12-284 ADOPTION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2002**

Il est proposé par le conseiller, Serge Roy, appuyé par, le conseiller Daniel Lauzon et résolu d'adopter les prévisions budgétaires 2002 comme suit:

<b>REVENUS</b>	
Taxes	6,412,221 \$
Paiement tenant lieu de taxes	16,435 \$
Autres recettes de sources locales	813,068 \$
Transferts	91,643 \$
<b>Total</b>	<b>7,333,367 \$</b>
<b>DÉPENSES</b>	
Administration générale	896,851 \$
Sécurité publique	1,400,661 \$
Transport	1,264,766 \$
Hygiène du milieu	1,628,691 \$
Urbanisme	130,204 \$
Loisirs	784,925 \$
Financement	1,185,469 \$
<b>Total</b>	<b>7,291,567 \$</b>
Résultat avant affectations	(41,800) \$
Immobilisations	41,800 \$
<b>Total</b>	<b>Ø \$</b>

ADOPTÉE

**2001-12-285      TAUX DES TAXES FONCIÈRES POUR 2002**

Il est proposé par le conseiller, Serge Roy, appuyé par la conseillère, Linda McGrail et résolu de décréter les taux de taxes foncières suivants:

- Une taxe foncière générale au montant de quatre-vingt-treize cents et quarante-sept centième de cent (0,9347\$) du cent dollars d'évaluation;
- Une taxe foncière spéciale pour défrayer la quote-part de la Municipalité à la Communauté métropolitaine de Montréal, au montant de trois cents et deux dixième de cent (0,032\$) du cent dollars d'évaluation.

ADOPTÉE

**2001-12-286      ADOPTION DU PROGRAMME DES DÉPENSES EN IMMOBILISATIONS POUR LES ANNÉES 2002-2003-2004**

Il est proposé par le conseiller, Daniel Lauzon, appuyé par le conseiller, Jacques Sirois et résolu d'adopter le programme des dépenses en immobilisations pour les années 2002-2003-2004, comprenant les projets répartis comme suit:

2002	317,800 \$
2003	1,535,000 \$
2004	70,000 \$
<b>Total:</b>	<b>1,922,800 \$</b>

ADOPTÉE

**2001-12-287      ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 400 – TAUX DE TAXES ORDURES, EAU ET ASSAINISSEMENT**

Attendu que le conseil municipal désire adopter un règlement pourvoyant au paiement des dépenses encourues pour l'enlèvement des ordures ménagères, d'eau et d'assainissement par voie de compensation pour l'exercice financier 2002;

Attendu qu'un avis de motion a été donné à la séance du 11 décembre 2001;

Il est proposé par le conseiller, Serge Roy, appuyé par la conseillère, Gisèle Péladeau et résolu d'adopter le règlement relatif à la compensation pour les services d'enlèvement des ordures ménagères, d'assainissement et d'alimentation en eau pour l'exercice financier 2002.

ADOPTÉE

**2001-12-288     ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 291-5, RÈGLEMENT IMPOSANT UNE SURTAXE SUR LES IMMEUBLES NON RÉSIDENTIELS**

Attendu qu'un avis de motion a été donné à la séance du 11 décembre 2001, Il est proposé par le conseiller, Daniel Lauzon, appuyé par le conseiller, Jacques Sirois et résolu d'adopter le règlement numéro 291-5, modifiant le règlement 291 et ses amendements, imposant une surtaxe sur les immeubles non résidentiels.

ADOPTÉE

**2001-12-289     LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Il est proposé par le conseiller, Jacques Sirois, appuyé par le conseiller, Daniel Lauzon et résolu de lever l'assemblée et ce à 20h38 heures.

ADOPTÉE

\_\_\_\_\_  
Manon Bernard  
Directrice générale

\_\_\_\_\_  
Michel Tartre  
Maire

/vc

\*\*\*\*\*